



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD**  
**SÉANCE DU 22 MAI 2025 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 38

absents représentés : 16

absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 22 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-deux mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 14 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Patrick BENOIST, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, Mme Véronique COMETS, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Patrick LACLEDERE, M. Jean-Luc DELPUECH, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Christophe VIGNAUD, M. Régis GELEZ, Mme Françoise AGIER, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, M. Pascal CANTAU, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, M. Gilles DOR, Mme Maelle DUBOSC-PAYSAN, M. Régis DUBUS, Mme Florence DUPOND, Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Damien NICOLAS, Mme Virginie VAN PEVENAGE, M. Serge VIAROUGE, M. Mickael WALLYN.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, M. Hervé BOUYRIE donne procuration à M. Louis GALDOS, Mme Aline MARCHAND donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, M. Benoit DARETS donne procuration à M. Philippe SARDELUC, M. Henri ARBEILLE donne procuration à M. Gilles DOR, M. Mathieu DIRIBERRY donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Alexandre LAPEGUE donne procuration à Mme Virginie VAN PEVENAGE, Mme Armelle BARBE donne procuration à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Mme Emmanuelle BRESSOUD donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Alain CAUNEGRE donne procuration à M. Régis DUBUS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Patrick BENOIST, M. Olivier GOYENECHÉ donne procuration à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Cédric LARRIEU donne procuration à Mme Maïté LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Jean-François MONET.

Absents excusés : M. Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Nathalie DARDY, M. Olivier PEANNE.



Secrétaire de séance : M. Pascal CANTAU.

## OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - Attribution de subventions aux structures de développement économique pour l'année 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Chaque année, de nombreuses demandes de subvention sont formulées par les structures associatives auprès de la Communauté de communes en matière de développement économique.

Pour y répondre, un budget de 250 000 € a été voté en 2025.

11 demandes ont reçu un avis favorable de l'atelier développement économique réuni le 13 mars 2025, représentant un montant total de 187 000 €. D'autres demandes, nécessitant des informations complémentaires, ont été reportées et seront examinées durant le second trimestre 2025.

Le rapporteur propose l'attribution de subventions aux structures suivantes :

OBJET	PORTEUR DE PROJET	MONTANT
<b>Soutien aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire</b>		
Service solidaire de mise à disposition de personnel sur des métiers en « tension » auprès d'entreprises, d'associations, de particuliers, d'administrations. <i>Emploie et accompagne pour une durée déterminée des personnes fragilisées pour leur permettre de retrouver l'autonomie nécessaire vers un emploi durable.</i>	DEFIS BAC	15 000 €
Recyclerie solidaire (collecte, tri, réparation, vente) de textiles, objets et déchets électroniques et électriques. <i>Emploie et accompagne pour une durée déterminée des personnes fragilisées pour leur permettre de retrouver l'autonomie nécessaire vers un emploi durable.</i>	VOISINAGE	25 000 €
<b>Soutien aux Partenaires clés</b>		
Favorise l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Mise en place d'une action spécifique « Femmes en projets » au sein de l'Escale Eco visant une insertion socio-professionnelle	CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)	2 000 €



<p>Accompagnement à la mobilité globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accompagnement vers une mobilité pérenne</li> <li>-service de location solidaire de véhicules</li> <li>-actions collectives mobilités (passage code, permis etc...)</li> </ul>	SOLUTIONS MOBILITE	25 000 €
<p>Soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises par le biais de prêts d'honneur à 0 % sans intérêt et sans garantie.                      Accompagnement après la création ou la reprise jusqu'à la réussite économique des projets.</p>	INITIATIVE LANDES	40 000 €
<p>Financement de micro-crédit pour des créateurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.                      Accompagnement avant, pendant et après la création de leur entreprise.                      Permanences à l'Escale Eco à Soustons.</p>	ADIE	10 000 €
<p>Accompagnement et financement de structures de l'Économie Sociale et Solidaire et de TPE engagées et portées par des publics vulnérables ou rencontrant des formes de discrimination (femmes, jeunes, demandeurs d'emploi)                      Permanences à l'Escale Eco à Soustons.</p>	FRANCE ACTIVE	12 000 €
<p>Accompagnement à la création d'entreprise de porteurs de projet par le biais de conseils individualisés et de formations. Antenne permanente à Capbreton et Saint-Vincent de Tyrosse, permanences hebdomadaires à Saint-Geours-de-Marenne (Domolandes) et Soustons (Escale Eco).</p>	BGE TEC GE COOP	20 000 €
<p>Accompagnement technique et financier par le biais de prêts d'honneur de porteurs de projet de création, de reprise et de développement d'entreprise comportant un potentiel de création de 5 à 10 emplois dans les 3 ans suivant la création ou la reprise.</p>	RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR	2 500 €
<p>Accompagnement de la filière liège en Marensin.</p>	LIEGE GASCON	3 500 €
<p>Accompagnement de la filière glisse sur le territoire.</p>	EUROSIMA	32 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>		<b>187 000 €</b>



VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024 portant approbation de la convention de mise en oeuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises ;

VU la convention entre la région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) relative à la mise en oeuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises pour la période 2022/2028 ;

VU le règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Commentaire #4VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant approbation du budget primitif des budgets principal et annexes de MACS pour l'exercice 2025 ;

VU la séance de l'Atelier « développement économique » en date du 13 mars 2025 portant sur l'attribution des subventions économiques ;

CONSIDÉRANT que les actions organisées à l'initiative des structures précitées participent pleinement du développement économique et de l'emploi sur le territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré

par 52 voix pour et 2 non participations au vote de M. Jean-François Monet et Mme Kelly Péron,

DÉCIDE DE :

- approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus, des subventions aux structures de développement économique pour l'année 2025 pour un montant total de 187 000 €,



- prendre acte de la conclusion, suivant décision du Président, de conventions d'objectifs fixées avec les associations bénéficiaires de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2025, article 65748.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 22 mai 2025

